



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des mineurs

Hallerstrasse 5
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 76 33
kja-bern@be.ch
www.be.ch/om

Prestation: suivi ambulatoire post-institutionnel

Ces prestations se caractérisent avant tout par les éléments suivants:

- Le suivi intervient dès la fin d'un séjour effectué dans une institution.
- Les détenteurs de l'autorité parentale ou une famille d'accueil ont la garde de l'enfant, à moins qu'il s'agisse de jeunes adultes (majeurs).
- Les personnes ayant une obligation d'entretien conservent leur responsabilité (notamment: frais de logement, de nourriture, dépenses personnelles). Il se peut que l'aide sociale matérielle intervienne à titre subsidiaire.

Les prestations ambulatoires faisant suite à une prestation résidentielle doivent figurer dans le programme de l'institution et sont soumises au controlling des prestations.

Catalogue de prestations:

Prestation ambulatoire faisant suite à une prestation résidentielle

Descriptif de la prestation:

Les enfants, les adolescents et les membres de leur entourage social sont accompagnés et soutenus, par des mesures socio-pédagogiques, après la sortie de l'institution, pendant une période de durée limitée.

Variantes:

- a) Suivi post-institutionnel dans la famille d'origine
- b) Suivi post-institutionnel dans un contexte de logement différent, par exemple dans l'appartement de la personne concernée (logement avec accompagnement)
- c) Suivi d'un placement chez les parents nourriciers (semblable à la prestation ambulatoire telle qu'elle figure dans le catalogue concernant les prestataires dans le cadre du placement chez des parents nourriciers [PPP])

Informations supplémentaires sur le type de suivi, le temps requis et la durée de l'accompagnement.

Objectifs supérieurs:

Le suivi ambulatoire post-institutionnel permet aux enfants et aux adolescents de retrouver un contexte stable et favorise leur développement.

Destinataires de la prestation:

Enfants et adolescents ayant préalablement séjourné dans une institution.

Plusieurs indicateurs et standards peuvent être rattachés à un objectif de prestation.

Objectif 1 de la prestation: Les objectifs et les contenus du suivi sont définis d'un commun accord.

Indicateur 1 pour l'objectif 1: Convention sur les objectifs

Standard pour l'indicateur 1: Disponible dans % des cas au début du suivi

Méthodologie et instruments Convention impliquant la participation de toutes les parties impliquées, y compris du service définissant la prestation

Objectif 2 de la prestation: L'enfant / l'adolescent(e) et son entourage social sont soutenus dans la gestion de situations difficiles.

Indicateur 1 pour l'objectif 2: Evaluation après des entretiens de bilan menés auprès des destinataires de la prestation (enfant et entourage) et de l'institution

Standard pour l'indicateur 1: Dans % des cas, évaluation jugée positive par les destinataires de la prestation (enfant, famille, parents nourriciers)

Dans % ces cas, évaluation jugée positive par l'institution

Méthodologie et instruments Entretiens de bilan / procès-verbaux / rapport sur le déroulement de la prestation

Objectif 3 de la prestation: L'enfant / l'adolescent(e) vit dans des conditions stables.

Indicateur 1 pour l'objectif 3:

Standard pour l'indicateur 1:

Méthodologie et instruments

Version de mars 2020